



28 NOVEMBRE 2014

Rapport du jury de l'Appel à Projets 2014

1. UN BON RETOUR DES DECLARATIONS D'INTENTION

L'appel à projets a reçu un bon accueil et suscité 45 réponses, dont 3 hors délai.

1.1. Une grande diversité de répondants répartis sur 12 régions françaises

L'information a été bien captée par une grande variété de porteurs de projets publics ou privés.

19 Universités, 3 grandes écoles, de nombreuses business school, groupes d'écoles ou structures de formation se sont manifestés, mais aussi la Banque de France ainsi que des instituts de recherche ou rattachés à des représentations consulaires ou professionnelles.

Quelques entreprises, associations et porteurs privés ont également répondu.

1.2. Beaucoup de projets partenariaux

De nombreux projets sont présentés conjointement à deux ou trois partenaires qui, manifestement, ont la pratique du travail collaboratif et disposent d'expériences antérieures sur les sujets traités.

2. L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES RESSORT COMME THEMATIQUE PRIORITAIRE

Les sujets proposés sont très variés, mais les questions d'impact ex post des crédits publics ou d'efficacité des aides publiques directes et indirectes dominent.

Le décryptage des trajectoires de croissance ou des comportements d'investissements des entreprises selon la conjoncture ou selon d'autres facteurs (territoires, écosystèmes, relations clients-fournisseurs) fait l'objet de plusieurs projets.

L'innovation et l'exportation, souvent les deux aspects étant conjoints, sont analysées sous l'angle de la genèse des champions ou comment détecter précocement les facteurs-clés de succès. A cet égard, la question des modélisations prédictives (défaillance par exemple, mais aussi quel est le meilleur modèle de développement) et de l'identification des meilleurs critères de performance ressort souvent.

Enfin, les projets portés par des acteurs privés se concentrent sur des offres cartographiques inédites permettant une visibilité optimale des données Bpifrance; ils relèvent davantage d'une valorisation de produits existants dans une optique plus commerciale.



3. UNE COMPREHENSION ENCORE IMPARFAITE DES MODALITES D'OUVERTURE DES DONNEES DE BPIFRANCE

L'attrait pour les données de Bpifrance masque une compréhension relative des conditions d'accès et de la nature des informations proposées.

Les caractéristiques des variables proposées (décrites en annexe du cahier des charges de l'AAP) ont semble-t-il été sous-estimées voire ignorées.

Ainsi, les projets relevant du développement durable, sujet encore peu traité ne trouvent pas les informations à la hauteur des ambitions affichées (par exemple en vue de démontrer le lien entre RSE et performance).

De même, les caractéristiques managériales ou de gestion des PME sont difficilement extrapolables à partir des seules données Bpifrance et ne peuvent être sérieusement documentées par des ressources tierces ; une enquête d'ordre qualitatif devrait être diligentée *a minima*.

Les données « investissement » ont fait l'objet de plusieurs projets, alors même qu'elles n'étaient pas disponibles.

D'autres visent la mobilisation des seules données Bpifrance sans qu'un appariement avec des données publiques tierces ne soit nécessaire. De sorte que le passage par le Centre d'Accès Sécurisé des Données (CASD) n'est pas indispensable. Dans ce cas d'espèces, des relations bilatérales avec le porteur peuvent être envisagées selon des modalités conventionnelles usuelles.

Enfin, la pratique du CASD demeure *a priori* minoritaire. Les équipes qui n'ont en outre jamais présenté de demande auprès du comité du secret statistique sous-estiment cette étape indispensable à la mobilisation des statistiques publiques. De façon générale, la sécurisation des données et les contraintes particulières associées au secret bancaire ont été insuffisamment appréhendées.

Il paraît clair que les projets présentés étaient pour la plupart déjà à un bon niveau de montage et maturité et que l'opportunité de l'ouverture des données de Bpifrance a été saisie sans pour autant les adapter au contexte particulier exposé.

On peut supposer que ce défaut sera en partie corrigé lors d'une prochaine édition avec une meilleure explicitation et, ainsi, une meilleure compréhension des modalités d'ouverture de données.

4. LES RECOMMANDATIONS DU JURY¹

Le jury constitué de 7 personnalités (2 chefs d'entreprises, 2 représentants du monde académique - science de gestion et technologies relatives aux données - et trois représentants institutionnels) s'est réuni et a échangé à plusieurs reprises pour procéder à une sélection en deux étapes :

- 1^{ère} identification d'une quinzaine de projets les plus pertinents au regard du cahier des charges et compléments sollicités
- Analyse des dossiers renseignés selon le canevas proposé et auditions ultimes.

La sélection de 8 projets lauréats s'est opérée dans une optique favorable aux déposants. Le jury s'est déclaré attentif à une diffusion de bonnes pratiques entre équipes de recherche de façon à ce que l'apprentissage collectif autour de l'exploitation bien comprise des données de Bpifrance s'exerce de façon optimale.

¹ La charte de déontologie (en ligne sur le site de Bpifrance Le Lab) signé par chaque juré prévient tout conflit d'intérêt et s'assure de leur confidentialité.



4.1. Comprendre les données exploitées

L'ouverture des données de Bpifrance, qui s'inscrit dans une tendance générale de transparence des informations d'intérêt général, ne relève cependant pas d'une démarche d'ouverture des données publiques : ce sont des données relevant du secret bancaire et il ne saurait être question que les caractéristiques d'un bénéficiaire de financement soient identifiées. Elles ne sont toutefois pas qualifiées de statistiques publiques. De sorte que leur accès n'implique pas saisine du comité du secret statistique.

L'usage du CASD vise non seulement à assurer la confidentialité requise dans les flux d'informations échangées, mais autorise également les appariements avec des ressources sur les entreprises accessibles *via* le CASD. Ainsi, la plupart des lauréats envisage de mobiliser :

- l'enquête européenne Community innovation survey (CIS),
- les déclarations de données sociales (DADS),
- l'enquête annuelle d'entreprises tout secteur (EAE),
- le fichier rapproché des résultats ESANE (FARE),
- le fichier complet unifié de SUSE - système unifié des statistiques publiques – (FICUS)
- LiFi, Liaisons Financières entre sociétés

D'autres sources sont citées telles que le BODACC (proposé par la DILA) ou des bases privées sur abonnements (DIANE).

La plupart des lauréats vise une mobilisation de toutes les tables mises à disposition par Bpifrance, avec cependant une préférence affichée pour les tables innovation, par ailleurs les plus documentées. La présentation approfondie du périmètre et de la portée de ces données historiques est indispensable, avec l'identification des interlocuteurs Bpifrance en charge de l'alimentation du CASD et qui seront à l'écoute des équipes de recherche pendant toute la durée des travaux.

Le jury préconise à cet égard un 1^{er} atelier d'échanges susceptible de créer une vraie communauté des lauréats.

4.2. Organiser une courbe d'apprentissage collective

La démarche expérimentale pour Bpifrance comme pour les équipes de recherche doit permettre de capitaliser et partager dans la durée toutes bonnes pratiques tant dans l'usage des données que dans leur exploitation adéquate. Elle doit faire l'objet d'un suivi indépendant et qualifié : quelques membres du jury pourraient être intéressés ou suggérer des personnalités qui pourraient apporter leur expertise.

Une attention particulière doit être portée à la diffusion opérationnelle de ces bonnes pratiques auprès des équipes de recherche non retenues dans cette 1^{ère} édition et qui pourraient soumettre à nouveau une demande retravaillée et plus conforme aux attentes.

Enfin, la crédibilité des résultats obtenus et des interprétations proposées doivent être parfaitement garanties par la rigueur de la démarche scientifique. Celle-ci devra être sanctionnée *in fine* par un comité de sages ad hoc.

4.3. Respecter le mode opératoire des chercheurs en matière de publication

De façon générale, le jury rappelle l'indépendance du chercheur au regard de ses thématiques prioritaires de recherche, de la conduite de ses travaux et des modalités de publications de ses résultats.

Les procédures de lecture et publications dans les revues internationales sont strictement encadrées et Bpifrance ne pourra les restreindre au risque d'affecter la promotion des travaux conduits et l'intérêt des chercheurs aux données Bpifrance.

La coordination avec la publication des travaux alimentés par les données Bpifrance sur le site de Bpifrance-lab.fr doit en conséquence être examinée de façon attentive, les termes contractuels liant les établissements de recherche avec Bpifrance devant en tenir compte.